



# Bidons d'engrais foliaires



## GISEMENT

Pas de donnée connue à ce jour.



## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

### Décret n°2002-540 du 18 avril 2002

- La rubrique 15.01.02 de la classification des déchets classe les emballages en matières plastiques en déchets non dangereux.
- La rubrique 15.01.10 de la classification des déchets classe les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances en déchets dangereux.

## Origine



Ce sont les conditionnements vides qui ont été en contact direct avec des engrais foliaires (liquides).

## Nature


Ayant été au contact de produits dangereux (engrais), les bidons d'engrais foliaires prennent également le caractère de déchet dangereux et doivent donc être éliminés dans des installations spécifiques. Les bidons sont en plastique (polyéthylène).

## Stockage et collecte

Les bidons doivent être correctement rincés et égouttés au moment de la préparation de la dilution. Ils doivent être stockés à part des autres déchets, dans un endroit fermé et à l'abri des intempéries.

Au niveau national, la profession agricole (fabricants, distributeurs, agriculteurs), via l'éco-organisme ADIVALOR  organise la collecte des bidons vides d'engrais foliaires conjointement aux bidons vides de produits phytosanitaires (EVPP) dès lors que le logo ADIVALOR  figure sur l'étiquette du bidon.

Dans ce cas, les conditions de collecte des EVPP sont applicables et les bidons vides d'engrais foliaires sont donc collectés gratuitement dans les dépôts des distributeurs des Pyrénées-Orientales (voir fiche « Emballages vides de produits phytosanitaires - EVPP »).

En l'absence du logo ADIVALOR  sur l'étiquette du bidon, demandez à votre fournisseur s'il collecte les bidons vides ou faites appel à un collecteur de déchets dangereux.


## Élimination, stockage

Les bidons vides d'engrais foliaires peuvent être valorisés comme combustibles de substitution dans les fours de cimenteries (en remplacement du pétrole ou du gaz), ou recyclés pour fabriquer des matériaux du bâtiment.



# Contacts utiles

## • POUR INFOS COMPLÉMENTAIRES

Pour les bidons vides d'engrais foliaires dont le logo ADIVALOR  figure sur l'étiquette : voir opérateurs EVPP (fiche « Emballages vides de produits phytosanitaires - EVPP »).

### Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

Service Eau/Environnement  
Estelle GORIUS

☎ 04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81

[e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

### ADIVALOR

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

Déleguée régionale :


Charlène DUCREY

☎ 07 56 02 07 24

[c.ducrey@adivalor.fr](mailto:c.ducrey@adivalor.fr)

<http://www.adivalor.fr>

## • OPÉRATEURS

Pour les bidons vides d'engrais foliaires dont le logo ADIVALOR  ne figure pas sur l'étiquette.

COORDONNÉES	TÉL.	COLLECTE	VALORISATION TRAITEMENT	COÛT* (hors transport)
<b>ATO (SARP)</b>				
ZI Corata - BP 32 007 30252 SOMMIERES Cédex	04 66 80 99 15	X	X	600 à 700 € HT / t
<b>CHIMIREC SOCODELI</b>				
ZI Estagnol - 11 rue Nicolas Cugnot 11000 CARCASSONNE	04 68 72 50 60	X	X	NC
<b>SRA SAVAC</b>				
ZI rue Joliot Curie 34500 BEZIERS	04 67 35 12 00	X	X	26 € TTC / m <sup>3</sup>

\* prix donnés à titre indicatif, variables en fonction de la qualité, de la quantité et du cours de chaque déchet, selon enquêtes réalisées auprès des entreprises citées en 2009.  
NC : non communiqué



### CONSEILS PRATIQUES

- ✓ Manipulez toujours les produits fertilisants avec les équipements de protection requis : combinaison, gants, masque, lunettes, bottes.
- ✓ Rincez toujours vos bidons au moment de la préparation de la bouillie pour récupérer l'eau de rinçage dans votre cuve.
- ✓ Des systèmes de rinçage très efficaces (rinçotop) existent. Ils sont commercialisés par certains distributeurs.
- ✓ Pour l'égouttage des bidons, ils peuvent être retournés sur un manche à balai.



Créé le 4 juillet 2001, ADIVALOR est un éco-organisme, société privée sans but lucratif.

Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des produits d'agro-fouriture en fin de vie. La structure intervient également en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication et déploie un programme de recherche et développement visant à améliorer les conditions de récupération et de valorisation des déchets collectés.

Le pictogramme ADIVALOR est apposé sur l'étiquette des produits des sociétés qui contribuent au financement de la filière du déchet concerné.

Dans la pratique, les responsabilités sont partagées. Dans les Pyrénées-Orientales :

- les utilisateurs professionnels sont tenus d'apporter leurs déchets conformément aux critères d'acceptation aux lieux et dates fixés par les distributeurs,
- les distributeurs organisent la collecte et le stockage temporaire des déchets sur leurs dépôts,
- ADIVALOR organise la logistique et le devenir des déchets, pris en charge financièrement par les fabricants,
- la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales informe les détenteurs ou parfois co-organise les collectes localement.